AR Prefecture

043-214300212-20240229-430212402005-DE Regu le 06/03/2024

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu

République Française

Département de la Haute-Loire

Séance du 29/02/2024. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14 ; Exclus : 0.

Date de la convocation : 22/02/2024 Date d'affichage : 24/02/2024 L'an deux mille vingt quatre, le 29 février 2024, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE –Y AUBERT BRUN - N CHARREL– P COLMACHE - Y COMUNELLO –C MOULIN – P GOUY - M RIVET – S TEYSSONEYRE - JJ STOECKLIN

Ont donné pouvoir : Hélène HOSTAIN à donné pouvoir à Yves COLOMB

Nicolas CHARREL à donné pouvoir à Serge TEYSSONNEYRE

Absents excusés: C CIVEYRAC

Pierre GOUY a été nommé secrétaire.

Elu supplémentaire : JL MASSON

5 – Travaux d'éclairage public au vieux Bourg

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Eclairage public cités en objet.

Un avant projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le SDE de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public. L'estimation de ces dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 57 304.18 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

57 304.18 X 55 % = 31 517.30 €

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'avant projet des travaux,
- De confier ces travaux au SDE auquel la commune est adhérente,
- D'accepter le financement des travaux pour 31 517.30 et inscrire cette somme au budget.

AR Prefecture

043-214300212-20240229-430212402005-DE Reçu le 06/03/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, En mairie, le 29 février 2024

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire